

## Procès-verbal du Conseil Municipal du Mardi 28 novembre 2023

### Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

---

Présents (20) : M. Armel CHABANE, M. Omer ARSLAN, Mme Marie-Christine AUBIN, M. Gaston AUGEROT, Mme. Françoise DALSTEIN, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esther GOELLER, M. Nicolas HART, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGMANN, M. Gaston LECHNER, M. Alain LINDEN, M. Guy OLLINGER, Mme Isabelle OUAZANE, M. Matthieu REBERT, Mme Michelle RIGAUD, M. Stéphane SCHNEIDER, Mme Dominique WITTISCHE.

Procurations (1) : Mme Marie-Line MURGIA à M. Matthieu REBERT.

Excusés (5) : Mme Halimé COLAKER, M. Fabrice MEYER, M. Pascal RICATTE, M. Thierry WEILAND.

Absent (2) : Mme Tiffany GUERSING, Mme Cécile RIOS.

---

La séance est ouverte à 20H05.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Isabelle OUAZANE comme secrétaire de séance.

Les activités de M. le Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 30 août dernier, date du dernier Conseil Municipal :

#### **1. Droit de Préemption Urbain (DPU)**

La Commune a reçu 12 (douze) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), dont 11 (onze) pour des immeubles bâtis et 1 (une) pour un terrain non bâti.

#### **2. Concessions cimetière**

La Commune a reçu 3 (trois) renouvellement de concessions funéraires.

#### **3. Arrêtés**

- En date du 29 septembre 2023, Monsieur le Maire a pris des arrêtés donnant délégation de fonction à chaque Adjoint.

- En date du 24 octobre 2023, Monsieur le Maire a pris un arrêté autorisant l'ouverture des commerces les dimanches 3, 10, 17 et 24 décembre.

- En date du 15 novembre 2023, Monsieur le Maire a pris un arrêté portant délégation de signature à la Directrice Générale des Services, Madame Flavie Losson, pour les engagements et les bons de commande d'un montant inférieur ou égale à 500 €.

- En date du 23 novembre 2023, Monsieur le Maire a pris un arrêté d'acceptation de l'indemnisation d'un sinistre des dégâts des eaux dans les logements de la gendarmerie d'un montant de 2 523,95 €.

### **1. 2023CM 28.11-118 Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 28 novembre 2023**

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ordre du jour du Conseil Municipal qui s'établit comme suit :

<b>Fonctionnement de l'assemblée délibérante</b>	
2023-CM 28.11-118	Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 28 novembre 2023
2023-CM 28.11-119	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2023
<b>Chasse</b>	
2023-CM 28.11-120	Désignation du gibier rouge
<b>Ventes et locations de terrains et de biens communaux</b>	
2023-CM 28.11-121	Usoir 29 annexe Heckling : vente de la parcelle
2023-CM 28.11-122	Déclassement d'un usoir rue de la République
2023-CM 28.11-123	Déclassement des terrains de tennis en schiste
2023-CM 28.11-124	Vente d'un terrain à Monsieur et Madame STRAUB
2023-CM 28.11-125	Vente d'un terrain au SIAPB
2023-CM 28.11-126	Bail emphytéotique avec BOREAS : complément à la délibération du 31 mai 2023
2023-CM 28.11-127	Convention de servitude avec ENEDIS : délégation au Maire pour la signature de ce type de convention
<b>Affaires immobilières</b>	
2023-CM 28.11-128	Projet de réhabilitation de l'ancien LEP : attribution du marché de maîtrise d'œuvre
2023-CM 28.11-129	Projet de réhabilitation de l'ancien LEP : attribution de la concession d'aménagement
<b>Subventions</b>	
2023-CM 28.11-130	Cours d'écoles
2023-CM 28.11-131	Courts de tennis

2023-CM 28.11-132	Parking Bernanos
2023-CM 28.11-133	Modernisation de l'éclairage public
2023-CM 28.11-134	Extension de la vidéoprotection : installation d'une caméra rue des Jardins du Couvent
2023-CM 28.11-135	Construction du terrain synthétique : plan de financement
2023-CM 28.11-136	Campagne de ravalement de façades : versement de primes
2023-CM 28.11-137	Subvention exceptionnelle pour le club de karting
<b>Adhésion à Moselle Fibre</b>	
2023-CM 28.11-138	Adhésion à Moselle Fibre
<b>Association</b>	
2023-CM 28.11-139	Convention de partenariat avec l'ACAB pour la mise en place d'évènements à Bouzonville
<b>Finance</b>	
2023-CM 28.11-140	Aides financières aux boutiques tremplins ou éphémères. - règlement d'octroi d'une aide en matière de location d'un local
2023-CM 28.11-141	Mandats spéciaux attribués aux élus
2023-CM 28.11-142	Décision modificative
2023-CM 28.11-143	Participation à la mise en concurrence du Centre de Gestion pour l'assurance couvrant les risques statutaires
<b>Motion</b>	
2023-CM 28.11-144	Soutien au régime minier

## **2. 2023-CM 28.11-119 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2023**

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2023.

## **3. 2023-CM 28.11-120 Désignation du gibier rouge**

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Lors de sa séance du 28 septembre 2023, le conseil Municipal a décidé d'attribuer le bail de chasse 2024-2033 à M. Patrick TRITZ, sur un lot unique.

Il convient à présent de désigner un estimateur des dommages causés par le gibier rouge pour la même durée et sur le même territoire. Il est donc proposé de désigner Monsieur Christian BOURGEOIS demeurant 12, rue Saint-Etienne 57320 FREISTROFF.

M. Roland GLODEN précise que le gibier rouge désigne les animaux se nourrissant de feuilles comme le lapin ou le chevreuil. Les sangliers sont classés dans une autre catégorie. Le gibier rouge fait peu de dégât sur le territoire hormis dans les grands jardins ou sur les terrains des maraichers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Christian BOURGEOIS demeurant 12, rue Saint-Etienne 573200 FREISTROFF comme estimateur des dommages causés par le gibier rouge.

#### **4. 2023CM 28.11-121 Usoirs 29 annexe Heckling : vente de la parcelle**

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Lors de la visite de quartier d'HECKLING organisée par l'équipe municipale le mercredi 29 juin 2022, plusieurs riverains ont fait part de leur intérêt pour l'acquisition de l'usoir se situant devant leur habitation.

Après étude juridique, technique et financière, il s'avère que cela est envisageable.

Aussi, un questionnaire a été remis à chaque habitant et, afin de pouvoir avancer sur ce dossier, une réunion d'échanges a été organisée le 1<sup>er</sup> mars 2023 avec les habitants intéressés.

A la suite de cette réunion, 10 propriétaires ont demandé par courrier à acquérir un usoir.

Aussi, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 avril 2023, a constaté la désaffectation matérielle des usoirs concernés et a acté leur déclassement avant de valider leur cession lors de sa réunion du 31 mai 2023.

Or, Monsieur Charles KONRATH, résidant au 29 annexe de Heckling, a fait connaître par courrier en date du 31 juillet 2023, sa volonté d'acquérir les usoirs situés à l'avant et à l'arrière de sa propriété.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 septembre dernier a constaté la désaffectation matérielle des usoirs concernés et a acté leur déclassement afin de permettre leur cession lors d'un prochain Conseil Municipal.

Pour rappel, France Domaines a évalué à 17 € le m<sup>2</sup> ces usoirs.

Or, suite à la cession d'un usoir à Benting actée par le Conseil Municipal en 2012 au prix de 15 € le m<sup>2</sup>, le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mai 2023 a décidé de céder les usoirs à Heckling au même montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à Monsieur Charles KONRATH des usoirs situés à l'avant et à l'arrière de sa propriété au 29 annexe de Heckling, au prix de 15 € le m<sup>2</sup>, les coûts de géomètre et les frais notariaux étant pris en charge par l'acquéreur,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

#### **5. 2023CM 28.11-122 Déclassement d'un usoir rue de la République**

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

La librairie l'Evasion a entrepris des travaux de rénovation de son magasin. Afin de pouvoir le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, une rampe d'accès doit être créée. Or, celle-ci se trouve sur le domaine public.

Aussi, afin de pouvoir réaliser ces travaux, il est envisagé de céder à ce commerce l'usoir nécessaire.

Mme Marie-Christine AUBIN demande si les travaux sont déjà en cours. M. Roland GLODEN répond qu'il y a actuellement des travaux aux niveau des réseaux.

M. le Maire souhaite préciser le cadre de la procédure : la commune est propriétaire du terrain et pour le mettre en vente, il faut le sortir du domaine public d'où la nécessité de prendre plusieurs délibérations.

Après avis favorable de la commission des travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 14 novembre 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de constater la désaffectation matérielle de l'usoir situé devant le magasin l'Evasion au 24 rue de la République et d'acter son déclassement avant de valider sa cession ainsi que ses conditions lors d'une prochaine réunion.

#### **6. 2023CM 28.11-123 Déclassement des terrains de tennis en schiste**

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 8 décembre 2022, a validé la vente des terrains de tennis sur le complexe sportif à la société Process Habitat.

Un compromis de vente a déjà été signé le 14 décembre 2022 et l'acte de vente le sera le 15 décembre prochain.

Afin de pouvoir sécuriser la vente, le notaire a besoin de savoir si le déclassement du terrain a bien été réalisé. Or, aucun élément n'a été retrouvé sur ce point.

M. le Maire explique qu'une convention sera passée avec le futur propriétaire afin de ne pas commencer le projet immobilier avant la fin de la saison de tennis. Le club de tennis pourra donc encore utiliser les terrains en 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acter par délibération le déclassement dans le domaine privé de ces terrains.

#### **7. 2023CM 28.11-124 Vente d'un terrain à Monsieur et Madame STRAUB**

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Monsieur et Madame STRAUB, résidant au 35 rue St Paul 57320 BOUZONVILLE souhaitent acquérir 200m<sup>2</sup> supplémentaires à l'arrière de leur propriété.

France domaines a évalué l'ensemble à 2 500 €.

Le prix de vente a été fixé à 1 000 €. Les frais de notaire et de bornage sont à la charge des acquéreurs.

M. le Maire déclare que ce sujet a fait débat en commission et invite donc les élus à prendre la parole. Mme Marie-Christine AUBIN répond qu'elle souhaitait effectivement des explications sans volonté de polémiquer. Les ayant eus en commission, elle n'a pas de question supplémentaire.

M. Roland GLODEN indique que le prix au m<sup>2</sup> des derniers terrains vendus par la commune à des habitants ont été fixés ainsi :

- 43 centimes/m<sup>2</sup> pour M. WITTISCHE,
- 48 centimes/m<sup>2</sup> pour M. CHALTE,
- 5€/m<sup>2</sup> pour M. et Mme STRAUB.

M. le Maire confirme les chiffres de M. Roland GLODEN et précise qu'il souhaitait être totalement transparent.

Suite à l'avis favorable de la commission des travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 14 novembre 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la vente de cette partie de terrain au profit de Monsieur et Madame STRAUB au prix de 1 000 €, les coûts de géomètre et les frais notariaux étant pris en charge par les acquéreurs,
- d'autoriser M. le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte de vente correspondant.

#### **8. 2023CM 28.11-125 Vente d'un terrain au SIAPB**

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Le SIAPB avait fait part de sa volonté d'acquérir un morceau de terrain d'une surface d'environ 2 ares 50 sur lequel se situe un poste de refoulement exploité par le syndicat lui-même.

Cet emplacement se trouve sur la parcelle 128 section 21 en zones A et AI située rue Saint Paul lotissement Belle Croix. Toutefois ce terrain est rendu inconstructible vu la présence de divers réseaux secs et humides.

Aussi, la commission des travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 28 novembre 2022 avait proposé de céder cet emplacement à l'euro symbolique avec prise en charge des frais de géomètre, de bornage par le SIAPB.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 8 décembre 2022, avait acté la suppression de ce point car il manquait des éléments au dossier.

Ces éléments étant connus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la vente de ce terrain au SIAPB aux conditions ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire ou un de ses Adjoints à signer l'acte administratif de cession correspondant.

#### **9. 2023CM 28.11-126 Bail emphytéotique avec BOREAS: complément à la délibération du 31 mai 2023**

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 31 mai 2023, a autorisé la signature d'un bail emphytéotique avec la société BOREAS en vue d'aménager un parc photovoltaïque à proximité de la zone écopôle.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 31 mai 2023 en indiquant que le bail emphytéotique est consenti au profit de la Société de projet ENERGY ONE SOLAR 16 et que le projet approuvé est celui au profit de ENERGY ONE SOLAR 16.

M. Gaston LECHNER considère qu'il s'agit d'une gesticulation contractuelle qui arrive tardivement, plusieurs années après la signature du contrat alors même qu'il y a des zones d'ombre avec BOREAS. Avant de prendre position sur le vote, M. Gaston LECHNER rappelle que les prix de l'énergie continuent d'augmenter et que les retombées économiques prévues pour la commune ne sont pas à la hauteur. M. Gaston LECHNER est toutefois conscient que l'engagement avec BOREAS date du mandat précédent et qu'il faut désormais assumer. Il déplore que certaines informations essentielles soient manquantes, comme les chiffres de l'autoconsommation. M. Gaston LECHNER déclare qu'il votera contre ce point car il estime que BOREAS est en situation de monopole sur la commune. Il précise que cette décision est prise sur la base des informations qu'il possède actuellement et que sa position peut évoluer.

M. Roland GLODEN répond à M. Gaston LECHNER qu'il ne s'agit pas de prendre position vis-à-vis de BOREAS. Il précise que le chantier de BOREAS est actuellement à l'arrêt en raison des intempéries mais devrait reprendre le 08 janvier 2024.

M. le Maire déclare qu'il a rencontré M. Gaston LECHNER afin d'échanger sur ce sujet. Il déplore que M. Gaston LECHNER soit contre le principe même de travailler avec BOREAS mais affirme que cela n'entame en rien le lien de respect et de confiance entre eux. Il considère que M. Gaston LECHNER fait avant tout de la rhétorique politique en prenant prétexte d'un point purement technique pour s'attaquer à BOREAS.

M. Gaston LECHNER déclare qu'il pose des questions sensées même s'il reconnaît pouvoir être parfois trop pointilleux. Il explique que sa carrière professionnelle lui a appris à ne jamais faire confiance à des entreprises sur ce type de contrat car elles recherchent avant tout le profit. Il considère également que sur le sujet des énergies renouvelables et de l'autoconsommation, les entreprises cherchent avant tout à endormir leurs éventuels clients. Il rappelle qu'il n'est cependant pas fermé à l'idée de réévaluer sa position bien qu'il ne soit pas convaincu pour le moment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (19 voix pour, 1 voix contre (M. Gaston LECHNER), 1 abstention (M. Stéphane SCHNEIDER)) de modifier la délibération du 31 mai 2023 en indiquant que le bail emphytéotique est consenti au profit de la Société de projet ENERGY ONE SOLAR 16 et que le projet approuvé est celui au profit de ENERGY ONE SOLAR 16.

#### **10.2023CM 28.11-127 Convention de servitude avec ENEDIS : délégation au Maire pour la signature de ce type de convention**

La société ENEDIS est amenée régulièrement à effectuer des travaux de raccordement et, de ce fait, à proposer la signature de conventions de passage avec la Commune pour pouvoir les réaliser.

Aussi, afin de faciliter les démarches administratives et optimiser les délais, suite à l'avis favorable de la commission des travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 14 novembre 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer au Maire la signature de ce type de convention.

### **11.2023CM 28.11-128 Projet de réhabilitation de l'ancien LEP : attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Ce point est présenté par M. le Maire.

Par délibération en date du 16/03/2023, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un groupement de commandes entre la commune de Bouzonville et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) pour mener à bien le projet de restructuration de l'îlot de l'ancien LEP en pôle multi-services. Par adoption de la convention constitutive de ce dernier, la Commune de Bouzonville a été désigné coordonnateur du groupement, chargé de procéder au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre et désigné des membres élus de la commission d'appel d'offres ad hoc chargés de donner leur avis pour le choix de l'attributaire.

Conformément aux dispositions des articles R.2124-3 et art R.2161-12 à R.2161-20 du code des Marchés Publics s'agissant de la procédure avec négociation, la commission d'appel d'offres ad hoc, dans sa séance du 30 juin 2023 a arrêté la liste des cinq candidats admis à remettre une offre :

	<b>Candidat</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>CP</b>	<b>VILLE</b>
<b>mandataire</b>	<b>CARRE D'ARCHITECTE</b>	<b>4 rue du noyer</b>	<b>67000</b>	<b>STRASBOURG</b>
cotraitant 1	OTEIS	6 place du Roi Georges	57000	METZ
cotraitant 2	ECONOMIE 2	2 RUE PEGASE	67960	ENTZHEIM
cotraitant 3	VENATHEC	23 boulevard de l'Europe	54500	VANDOEUVRE-LES-NANCY
<b>mandataire</b>	<b>BALLAST ARCHITECTES</b>	<b>21 boulevard de Nancy</b>	<b>67000</b>	<b>STRASBOURG</b>
cotraitant 1	SOLARES BAUEN	2 rue de la Coudreuse	67000	STRASBOURG
cotraitant 2	SAS BEREST LORRAINE	2 avenue Gabriel Lippmann	57370	YUTZ
cotraitant 3	E3 ECONOMIE	18 avenue François Mitterrand	67200	STRASBOURG
cotraitant 4	ABECO	38, Rue de Villers	54 500	VANDOEUVRE-LES-NANCY
cotraitant 5	ESP-DB SILENCE	19 Rue Jacobi Netter	67200	STRASBOURG
<b>mandataire</b>	<b>DGH ARCHITECTES</b>	<b>Halloy</b>	<b>54800</b>	<b>BECHAMPS</b>
cotraitant 1	ARTELIA	21, rue de la Haye	67300	SCHILTIGHEIM
cotraitant 2	GANTHA	12 Boulevard Chasseigne	86000	POITIERS
<b>mandataire</b>	<b>BLESCH CAYRE Architectes</b>	<b>2 Bis rue Bergnier</b>	<b>54000</b>	<b>NANCY</b>
cotraitant 1	INGEROP Conseil & Ingénierie	1 Rue Claude Chappe - BP 57075	57070	METZ
cotraitant 2	DSP INGENIERIE	36 rue des Jardins	57050	BAN SAINT MARTIN
<b>mandataire</b>	<b>TATARAVALENGIN architectes</b>	<b>37 B RUE NAPOLEON 1ER</b>	<b>54510</b>	<b>BOSSERVILLE</b>
cotraitant 1	BET GUERRA & ASSOCIES	7 ALLEE DE LA FORÊT DE LA REINE	54500	VANDOEUVRE-LES-NANCY
cotraitant 2	BET HUGUET	16/18 Boulevard de la Mothe	54000	54000 NANCY
cotraitant 3	BET SDAP	5 Bis rue de la Fontaine au Roi	75011	PARIS
cotraitant 4	URBAME	32 ZIL GROS Hêtre	57504	SAINT AVOLD

Dans sa séance du 29 septembre 2023, la commission d'appel d'offres ad hoc a partagé une première analyse des offres et procédé à l'audition des 5 candidats.

Dans sa séance du 24 octobre 2023, la commission d'appel d'offres ad hoc a décidé de classer les offres de la manière suivante :

N° du pli	Candidat (MANDATAIRE)	Montant HT	Critère prix / 34	Critère valeur technique / 66	Compréhension du programme et des enjeux de l'opération / 21	Sensibilité architecturale et 1ère orientations techniques	Qualité de la méthode envisagée / 15	Moyens humains mobilisés	Note totale	Position dans le classement
1	BLESCH CAIRE ARCHITECTE	468 847,70 €	<b>34,00</b>	<b>47</b>	21	12	10	4	<b>81,00</b>	3
2	BALLAST ARCHITECTES	540 337,00 €	<b>29,50</b>	<b>53</b>	21	18	10	4	<b>82,50</b>	2
3	CARRE D'ARCHITECTES	584 788,78 €	<b>27,26</b>	<b>47</b>	21	12	10	4	<b>74,26</b>	5
4	DGH ARCHITECTES	583 073,75 €	<b>27,34</b>	<b>53</b>	21	18	10	4	<b>80,34</b>	4
5	TATARA VALENGIN	533 042,53 €	<b>29,91</b>	<b>57</b>	21	18	10	8	<b>86,91</b>	1

Sur la base des critères d'analyse, le groupement mené par TATARVALENGIN, associé aux bureaux d'études BET GUERRA & ASSOCIES, BET HUGUET, SDAP et URBAME, arrive en première position.

Ce marché s'inscrivant dans le cadre d'un groupement de commande avec l'EPFGE, les honoraires globaux de maîtrise d'œuvre d'un montant de 533 042,53 € HT sont répartis entre les deux maîtrises d'ouvrage, l'EPFGE d'une part et la Commune de Bouzonville d'autre part, en tenant compte de la nature et de la complexité des prestations à concevoir et des travaux à suivre, à diriger et à faire réaliser.

Aussi, la part des honoraires de maîtrise d'œuvre affectée au marché à signer avec l'EPFGE est d'un montant de 98 850,00 € HT.

La part des honoraires de maîtrise d'œuvre affectée au marché à signer avec la Commune de Bouzonville est d'un montant de 434 192,53 € HT, reparti selon les différentes tranches du marché comme suit :

- Tranche ferme : conception globale du projet, travaux du parvis et du passage couvert, aménagement de la maison de santé = 219 500,00 € HT
- Tranche optionnelle 1 : aménagement du RDC : France Services et Centre Moselle Solidarité = 43 597,73 € HT
- Tranche optionnelle 2 : aménagement du R+1 : institut de formation, ainsi que la circulation verticale (escalier principal et ascenseur desservant tous les étages) = 54 529,00 € HT
- Tranche optionnelle 3 : aménagement de la maison des associations et de la jeunesse = 89 807,17 € HT
- Tranche optionnelle 4 : aménagement du R+2 : Tiers lieu = 26 858,63 € HT.

M. le Maire explique que ce point est essentiel pour le reste du projet car il s'agit du choix de l'architecte, pièce maîtresse du futur chantier. Il a conscience que, de l'extérieur, le projet ne semble pas avancer. Or, un travail administratif important a déjà été fourni par les services municipaux et intercommunaux. Il rappelle qu'aujourd'hui, le Conseil Municipal ne doit choisir que l'architecte qui sera chargé du projet et non pas le projet architectural qui viendra par la suite. M. le Maire est satisfait du nombre de cabinets d'architecte (15) à avoir répondu à l'appel d'offre, ce qui prouve l'importance du projet. Les discussions avec les cinq cabinets retenus ont été enrichissantes car elles ont permis, entre autre, d'installer les bases d'une relation humaine à long terme.

Le cabinet retenu, TATARVALENGIN, a fait preuve de son énergie et est déjà connu sur le territoire car il travaille avec la CCB3F sur la maison des services de Sierck. Les architectes ont semblé prendre la mesure de Bouzonville et des besoins des habitants dans ce projet. Leur pensée architecturale et environnementale est poussée et apporte une note moins classique que les autres projets présentés.

M. le Maire explique qu'il souhaite que le projet aille vite. Il espère que le début des travaux se fera d'ici la fin 2025.

M. Stéphane SCHNEIDER demande combien de temps durera l'étude. M. le Maire répond que celle-ci a déjà commencé.

Après avis favorable de la commission des travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 14 novembre 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'îlot de l'ancien LEP en pôle multi-services au groupement de maîtrise d'œuvre TATARVALENGIN (mandataire) pour un montant de 434 192,53 € HT ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

## **12.2023CM 28.11-129 Projet de réhabilitation de l'ancien LEP : attribution de la concession d'aménagement**

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part à la présentation, au débat et au vote sur ce point.

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 mars dernier, a décidé d'organiser et de conduire une procédure de choix d'un aménageur concessionnaire pour la réalisation d'un aménagement habitat derrière l'ancien LEP d'une emprise d'environ 1,5 ha avec des terrains classés en zone UAa et UB du PLU en sections 2, au lieu-dit « rue de Sarrelouis ».

Il a également constitué la commission consultative.

Cette commission avait pour mission d'émettre un avis sur les candidatures et propositions reçues, préalablement à l'engagement des discussions.

Deux propositions ont été reçues.

M. Roland GLODEN explique que SODEVAM apportait une plus grande maîtrise technique et prenait en charge les éventuels surcoûts des opérations.

M. Stéphane SCHNEIDER demande s'il y a donc bien deux projets en cours. M. Roland GLODEN répond par l'affirmative.

M. Stéphane SCHNEIDER demande si les terrains situés au-dessus du projet seront viabilisés. M. Roland GLODEN répond qu'ils le sont déjà et que le propriétaire veut construire.

M. Stéphane SCHNEIDER demande si la route sera une deux voies. M. Roland GLODEN répond que les cinq mètres réglementaires pour une deux voies sont présents.

M. Gaston LECHNER demande si une alternative avec un parking à deux niveaux existe. M. Gaston AUGEROT répond que certains bâtiments auront des parkings souterrains. M. Gaston LECHNER précise qu'il parlait des emplacements nécessaires aux futurs patients de la maison de santé. M. Gaston AUGEROT répond que le projet comporte suffisamment de places de parking pour eux. M. Roland GLODEN confirme que la SODEVAM a pris en compte cette problématique et ajoute que la place Maurice Carême compte une vingtaine de places à proximité immédiate des futures habitations. Mme Marie-Christine AUBIN considère que le parking rue d'Alzing peut aussi être utile.

Aussi, au vu de l'avis de la commission qui s'est réunie à deux reprises, les 24 août et 3 octobre et de celui favorable de la commission des travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 14 novembre 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des élus prenant part au vote de désigner le concessionnaire, d'approuver le projet de concession d'aménagement et d'autoriser Monsieur Roland GLODEN, 2<sup>ème</sup> adjoint, à signer la concession d'aménagement.

### **13.2023CM 28.11-130 Cours d'écoles : demande de subvention**

Monsieur le Maire reprend sa place au sein de l'assemblée avant la présentation de ce point.

Ce point est présenté par Mme Michelle RIGAUD.

Dans sa volonté de renforcer l'attractivité de Bouzonville et d'améliorer le cadre de vie des habitants, la municipalité porte une attention particulière au groupe scolaire Pol Grandjean. Composé d'une école primaire datant des années 1950-1960 et d'une école maternelle datant des années 1980, il est nécessaire de réhabiliter la structure. Chaque année, le service technique communal rénove une partie des salles de classe.

Les trois cours d'école, deux pour l'école primaire et une pour la maternelle, ne répondent plus aux normes de notre époque. Les trois espaces, bétonnés à l'extrême, ont donc fait l'objet d'une étude par le CAUE et MATEC afin que le projet réponde à la fois aux besoins des enfants et de l'environnement. La végétalisation et la désimperméabilisation des sols permettent de proposer un cadre adapté aux écoliers bouzonvillois.

Le montant de ce projet est estimé à 514 115 € HT.

Mme Michelle RIGAUD précise que l'équipe pédagogique et les élèves ont été intégrés au projet.

M. Stéphane SCHNEIDER demande à quelle échéance ce projet verra le jour. Mme Michelle RIGAUD répond qu'il s'agit d'une réelle nécessité et qu'il sera lancé au plus vite. M. le Maire précise que le projet est pour 2024 et que la première urgence est de déposer la demande de subvention auprès de la DETR avant le 30 novembre.

M. Stéphane SCHNEIDER demande s'il y a besoin d'un architecte sur ce projet. M. le Maire répond que le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a travaillé sur le projet.

M. Armel CHABANE déclare qu'il a été agréablement surpris par le coût de ce projet qui transformera l'école. Pour lui, c'est une opportunité à saisir.

M. Stéphane SCHNEIDER demande si des espaces pédagogiques seront aménagés. Mme Michelle RIGAUD répond par l'affirmative et ajoute que cela existe déjà.

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le projet présenté,
- D'autoriser le Maire à demander les subventions aux différentes institutions pour le projet de rénovation des cours d'école et de déposer des demandes pour ce projet.
- De valider le plan de financement provisoire proposé.

#### **14. 2023CM 28.11-131 Courts de tennis : demande de subvention**

Ce point est présenté par M. Alain LINDEN.

La Ville a pour projet de développer et de moderniser le complexe sportif Norbert Noël. En 2024, un terrain de football synthétique verra le jour en lieu et place du terrain en schiste et le chantier pour la rénovation énergétique du gymnase débutera à la fin du premier semestre. En parallèle, la Ville a souhaité faire du complexe un lieu de vie en autorisant la construction d'immeubles d'habitation. L'un de ses derniers sera construit à l'endroit où se trouvent les terrains en terre battue. Ces derniers ont des besoins en eau extrêmement importants, ce qui n'est plus compatible avec l'urgence climatique actuelle et une réflexion était nécessaire sur leur remplacement. Le club de tennis, comptant plus d'une centaine de licenciés, ne pouvant être privé de terrain extérieur, une réflexion a été menée sur l'implantation de futurs terrains.

En lien avec MATEC, la Ville a donc décidé d'aménager des courts de tennis extérieurs sur l'ancienne plateforme bétonnée à côté des courts de tennis intérieurs.

Le projet s'élève à 226 571, 35 €.

Un plan de financement provisoire est présenté au Conseil Municipal.

M. Stéphane SCHNEIDER demande en quel revêtement seront ces terrains. M. Alain LINDEN répond qu'il sera de type Green Set, une résine dure. M. Stéphane SCHNEIDER demande si ce type de revêtement est imperméable. M. Alain LINDEN répond que le sol est préparé en amont de la pose avec du drainage et que l'eau ruissellera du terrain.

M. Stéphane SCHNEIDER demande si des zones ombragées sont prévues. M. Alain LINDEN répond qu'il n'en est rien pour l'instant et rappelle que les actuels terrains en terre battue sont en plein soleil. M. le Maire déclare que des plantations d'arbres pourraient être envisagées en lien avec l'association Circuit Court comme cela s'est déjà fait cette année.

M. Gaston LECHNER demande ce qui est prévu pour l'autofinancement. M. le Maire répond qu'il s'agira de résidus de la vente des terrains en terre battue et qu'il faudra contracter un emprunt.

M. le Maire explique que le revêtement de type Green Set est de plus en plus populaire auprès des joueurs de tennis et a tendance à remplacer les terrains en terre battue. L'avantage de ces terrains est qu'ils sont praticables toute l'année hors période de gel et qu'il ne nécessite pas d'entretien particulier. Il rappelle que l'entretien des terrains en terre battue coûtait annuellement 5 000 € à la Ville, somme à laquelle s'ajoutait la forte consommation d'eau nécessaire à l'arrosage des terrains.

M. Gaston LECHNER souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal sur la nouvelle réglementation européenne concernant les terrains synthétiques. M. le Maire répond que cela ne concerne pas les courts de tennis mais que cela a été pris en compte pour le projet de terrain de football. M. Alain LINDEN précise que la réglementation européenne interdira à l'horizon 2030 les fibres plastiques pour le remplissage des terrains et que le futur terrain de Bouzonville n'en contiendra pas.

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le projet présenté,
- D'autoriser le Maire à demander les subventions aux différentes institutions pour le projet de création de deux nouveaux courts de tennis et de déposer des demandes pour ce projet.
- De valider le plan de financement provisoire proposé.

### **15. 2023CM 28.11-132 Parking Bernanos : demande de subvention**

Ce point est présenté par M. Gaston AUGEROT.

Lors de la tournée des quartiers organisée à l'été 2022, il a été constaté un problème de stationnement dans la rue Bernanos entraînant notamment des risques en matière de sécurité.

Aussi, en collaboration avec les habitants et suite à une réunion publique, il a été décidé de réaliser un parking d'une dizaine de place à l'entrée de la rue afin d'y organiser le stationnement.

M. Gaston AUGEROT précise que des arbres boules seront plantés afin de créer des zones ombragées. Leur taille moyenne ne cachera pas la vue aux riverains.

M. le Maire déclare que ce projet s'inscrit dans celui plus global d'aménagement de différentes placettes destinées à créer des espaces de convivialité dans les différents quartiers de la commune. Il ajoute que le projet a été présenté aux habitants qui l'ont validé.

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le projet qui sera présenté,
- D'autoriser le Maire à demander les subventions aux différentes institutions pour le projet de création d'un parking rue Bernanos et de déposer des demandes pour ce projet.
- De valider le plan de financement suivant :

Dépenses Hors Taxes		Ressources		
Travaux	66 837,50	DETR - volet cadre de vie et sécurité	26 735,00	36,12%
Plantations	7 175,60	Autofinancement	47 278,10	63,88%
<b>TOTAL</b>	<b>74 013,10</b>	<b>TOTAL</b>	<b>74 013,10</b>	<b>100,00%</b>

### **16. 2023CM 28.11-133 Modernisation de l'éclairage public : demande de subvention**

Ce point est présenté par Mme Françoise DALSTEIN.

La commune a réalisé une étude sur la modernisation et l'optimisation de l'éclairage public qui avait préconisé des mesures notamment sur l'abaissement de la hauteur des lampadaires et le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules moins énergivores.

Aussi, il a été validé en 2021 le remplacement des dispositifs d'éclairage public par tranche annuelle.

Ceux des quartiers de Heckling et Benting étant les plus anciens, les travaux ont été menés en priorité dans ces annexes.

Il a ensuite été engagé en 2023 le remplacement des éclairages des rues du 27 Novembre et du Luxembourg.

Ces travaux étant terminés, il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre le projet d'optimisation de l'éclairage public en finissant les annexes et ainsi en engageant les travaux à Aidling.

M. Stéphane SCHNEIDER demande si le projet inclus des nouveaux mâts. Mme Françoise DALSTEIN répond qu'il s'agit uniquement d'un changement de luminaire sauf sur la partie qui n'était pas encore équipée en éclairage public.

M. Stéphane SCHNEIDER demande si les réseaux seront enterrés. M. le Maire répond par l'affirmative.

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le projet présenté,
- D'autoriser le Maire à demander les subventions aux différentes institutions pour le projet de modernisation de l'éclairage public de l'annexe d'Aidling et de déposer des demandes pour ce projet.
- De valider le plan de financement suivant :

Dépenses Hors Taxes		Ressources		
Aidling et direction Benting	41 000,00	Subvention Etat Fonds Vert - axe 1	32 800,00	40,49%
Nouveau lotissement Aidling	40 000,00	DSIL	16 000,00	19,75%
		Autofinancement	32 200,00	39,76%
<b>TOTAL</b>	<b>81 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>81 000,00</b>	<b>100,00%</b>

### **17. 2023CM 28.11-134 Extension de la vidéoprotection avec l'installation d'une caméra rue des jardins du couvent : demande de subvention**

Ce point est présenté par Mme Michelle RIGAUD.

En 2021, la Commune a validé l'adjonction de deux caméras de vidéo protection et l'acquisition d'un nouveau serveur pour une dépense de 25 400 €.

Une nouvelle caméra a été installée dans le secteur de la gare en 2023.

Au vu des incidents rencontrés dans la rue des Jardins du Couvent notamment à la suite de rassemblements organisés dans le city stade du groupe scolaire Antoine GAPP, il est proposé d'installer deux caméras dans cette rue.

M. Stéphane SCHNEIDER demande s'il sera possible de vidéoverbaliser. Mme Michelle RIGAUD répond que cela sera possible et qu'elles serviront également pour retrouver les auteurs de dégradation. M. Stéphane SCHNEIDER demande si cela est déjà arrivé. Mme Michelle RIGAUD répond que cela arrive régulièrement. M. le Maire ajoute que les auteurs des dégradations de cet été au parc de la Nied ont été identifiés grâce à la vidéosurveillance tout comme l'auteur des crevaisons de pneus en centre-ville. Il indique que la gendarmerie utilise souvent les images et que la Police Municipale peut vidéoverbaliser mais doit voir l'infraction en direct.

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le projet qui sera présenté,
- D'autoriser le Maire à demander les subventions aux différentes institutions pour le projet d'extension de la vidéoprotection avec l'installation d'une caméra rue des jardins du couvent et de déposer des demandes pour ce projet.
- De valider le plan de financement suivant :

Dépenses Hors Taxes		Ressources		
Travaux	4 370,00	Subvention Région Soutien des collectivités aux usages numériques	1 311,00	30,00%
		Subvention Etat DETR - Mise aux normes de sécurité et sécurisation des espaces publics	2 185,00	50,00%
		Autofinancement	874,00	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 370,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 370,00</b>	<b>100,00%</b>

### **18.2023CM 28.11-135 Construction du terrain synthétique : plan de financement**

Mme Marie-Christine AUBIN et Mme Michelle RIGAUD sortent de la salle et ne prennent pas part à la présentation, au débat et au vote concernant ce point.

Ce point est présenté par M. Alain LINDEN.

Le Conseil Municipal, par délibération du 20 septembre 2022, a validé le projet de terrain de football synthétique et le plan de financement correspondant. A ce jour, le projet est subventionné à hauteur de 70%. Or, l'Agence Nationale du Sport n'a pas retenu le dossier dans le cadre de son dispositif en faveur des équipements sportifs structurants. Il convient donc d'intégrer le dispositif européen FEADER au plan de financement.

M. le Maire déclare que 70% de subventions sont déjà actées.

M. Jean-Yves HEUSSER regrette que l'Agence Nationale du Sport n'a pas retenu notre dossier alors que ce terrain servira aux deux collèges de la Ville. M. Armel CHABANE répond que l'ANS a eu un nombre considérable de projets et qu'elle nous subventionne déjà pour le multisport et le gymnase.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des élus prenant part au vote de valider le nouveau plan de financement qui s'établit comme suit :

Commune de Bouzonville				
Aménagement d'un terrain synthétique				
Plan de financement				
Dépenses HT		Recettes		%
Terrain synthétique	850 815,00	FEADER	98 869,00	11,29%
Mission topographe et géotechnicien	5 000,00	Région Grand Est	165 332,00	18,88%
Maitrise d'œuvre	20 060,00	Fédération Française de Football	25 000,00	2,85%
		Ambition Moselle	165 000,00	18,84%
		DETR	246 499,00	28,14%
		Autofinancement	175 175,00	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>875 875,00</b>		<b>875 875,00</b>	<b>100,00%</b>

### **19. 2023CM 28.11-136 Campagne de ravalement de façades : versement de primes**

Mme Marie-Christine AUBIN et Mme Michelle RIGAUD reprennent leur place au sein de l'assemblée avant la présentation de ce point.

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Le Conseil Municipal, par délibération du 15 juillet 2021, a décidé d'apporter une aide supplémentaire pour tout propriétaire de Bouzonville bénéficiant d'une prime de ravalement de façade dans le cadre de la campagne intercommunale de la CCB3F d'un montant de 500,00 € par bâtiment de catégorie 1 et de catégorie 2.

Lors de sa séance du 13 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé de la porter à 1 000 € par bâtiment.

2 dossiers ont été validés par la commission d'attribution des primes de ravalement des façades de la CCB3F, à savoir :

- Madame Angélique MILAZZO, 15 rue d'Eller, pour des travaux s'élevant à 10 027,60 €,
- Monsieur Olivier WANGON, 6 rue des Bénédictins, pour des travaux s'élevant à 39 120,00 €.

La CCB3F verse une aide de 2 250 € à Madame Angélique MILAZZO et 1 500 € à Monsieur Olivier WANGON.

M. Roland GLODEN explique que cette aide a pour but d'inciter les habitants à rénover les façades.

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le versement d'une subvention complémentaire de 1 000 € pour chacun de ces dossiers.

### **20. 2023CM 28.11-137 Subvention exceptionnelle pour le club de karting**

Ce point est présenté par M. Alain LINDEN.

Le club de Karting a déposé une demande de subvention exceptionnelle en date du 30 septembre 2023 en vue de l'achat d'un véhicule nécessaire au transport de leur matériel et de leurs kartings.

Le club de Karting participe pleinement à la vie bouzonvilloise dans le cadre des évènements de la Ville (la Caravane du Sport) et de leurs interventions sur la sécurité routière au sein des établissements scolaires bouzonvillois.

Le coût d'achat du véhicule est estimé à 14 000 €. Le montant sollicité auprès de la commune est de 2 000 € soit 14% du coût total de l'opération.

Suite à l'avis favorable de la commission Evènements et communication, démocratie participative, culture et sport du jeudi 16 novembre et à l'information donnée à la commission finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € au club de karting.

## **21. 2023CM 28.11-138 Adhésion à Moselle Fibre**

Ce point est présenté par M. Guy OLLINGER.

Dans le contexte de la transformation numérique du territoire, MOSELLE FIBRE a mis en place un service d'expertise publique permettant d'accompagner les Communes, les EPCI et les Etablissement Publics Locaux dans leurs projets numériques.

Les Collectivités peuvent désormais s'appuyer sur des ressources d'ingénierie publique pour leur projet :

- de vidéoprotection,
- d'informatique,
- de cybersécurité.

En parallèle, MOSELLE FIBRE a mis en place une Centrale d'Achat en vue de l'acquisition de services et d'équipements ayant trait à l'ensemble des projets numériques.

Afin de pouvoir utiliser les services proposés, il convient au préalable d'adhérer à MOSELLE FIBRE par délibération.

Les montants de la cotisation annuelle ont été arrêtés comme suit :

Communes / EPL de 1 à 500 Hbts	125 €/commune/an
Communes / EPL de 501 à 1 000 Hbts	250 €/commune/an
Communes / EPL de 1 001 à 2 000 Hbts	500 €/commune/an
Communes / EPCI/ EPL > 2 000 Hbts	0,25 €/habitant/an

Les collectivités, pour bénéficier d'un accompagnement sur l'une des thématiques portées par MOSELLE FIBRE, devront signer une convention qui précisera le périmètre de l'intervention ainsi que le montant de cet accompagnement.

M. le Maire explique le parc informatique de la Ville a besoin d'être rénové et sécurisé. Moselle Fibre avait pour but d'installer la fibre sur le territoire et ses missions évolue désormais en intégrant l'assistance aux collectivités.

M. Guy OLLINGER ajoute que Moselle Fibre n'est pas une entreprise commerciale.

Au vu des besoins de la Commune notamment en matière de gestion informatique (baies de brassage, matériel informatique, gestion des données sécurisées) et suite à l'avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'adhésion à MOSELLE FIBRE. La cotisation annuelle de la Commune s'élèvera à 1 001 €.

## **22. 2023CM 28.11-139 Convention de partenariat avec l'ACAB pour la mise en place d'évènements à Bouzonville**

Ce point est présenté par M. Guy OLLINGER.

La Ville et l'Association des Commerçants et Artisans de Bouzonville (ACAB) souhaitent signer une convention de partenariat pour la mise en place d'évènements. Cette convention a pour but de dynamiser la vie bouzonvilloise et soutenir la vie commerçante à Bouzonville.

L'ACAB s'engage à organiser plusieurs évènements qui seront fixés dans la convention. En contrepartie, la Ville s'engage à mettre à disposition, si nécessaire, les salles communales et à soutenir la communication de ces évènements. Le soutien financier de la Ville est fixé à 12 000 €. Ce montant sera revu et corrigé une fois les évènements passés.

Déterminée à soutenir pleinement les commerçants de l'ACAB, la convention désignera celle-ci comme l'unique interlocuteur et porte-parole des commerçants de Bouzonville. Les membres de l'ACAB bénéficieront également d'un montant forfaitaire de 10 € pour l'occupation du domaine public à chaque évènement.

M. Jean-Yves HEUSSER demande si la mesure pour l'occupation du domaine public concernant également les non-adhérents. M. le Maire répond qu'il souhaite proposer une délibération fixant les modalités d'occupation du domaine public pour l'ensemble des commerçants car, actuellement, il n'existe qu'une délibération pour les terrasses et le Vendredi Saint. Il ajoute que Bouzonville compte une centaine de commerces et qu'il faut donc un interlocuteur unique pour la Ville, à savoir l'ACAB. M. le Maire souhaite que les commerçants adhérents en nombre à cette association afin de pouvoir travailler plus étroitement avec eux. Le but de la convention est donc de stabiliser les relations. Il rappelle que Bouzonville est enviée à l'extérieur pour sa vie commerçante.

Suite à l'avis favorable de la commission Evènements et communication, démocratie participative, culture et sport du jeudi 16 novembre et à l'information données aux commissions travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique et finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention et d'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer le document.

## **23. 2023CM 28.11-140 Aides financières aux boutiques tremplins ou éphémères. – Règlement d'octroi d'une aide en matière de location d'un local**

Ce point est présenté par M. Guy OLLINGER.

La Commune dans sa volonté de soutien du commerce et de l'artisanat, souhaite adopter un règlement pour la mise en place d'une aide financière à l'installation des boutiques éphémères sur le territoire de la Commune de Bouzonville.

L'objectif de cette mesure est d'accompagner le développement des activités artisanales en attribuant aux boutiques éphémères une aide correspondant au paiement de 50 % de 3 loyers maximum dans la limite de 750 € au total.

Ce dispositif permet ainsi aux artisans de tester leur idée de commerce de manière temporaire dans un local avant de s'installer éventuellement dans un local indépendant par la suite de manière définitive.

L'aide a donc pour finalité d'encourager l'implantation de nouveaux commerces de proximité. Cette aide participe également à la lutte contre la vacance commerciale, en permettant aux porteurs de réinvestir des locaux inoccupés.

Suite à l'avis favorable de la commission des travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 14 novembre 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce règlement.

#### **24.2023CM 28.11-141 Mandats spéciaux attribués aux élus**

Ce point est présenté par M. Matthieu REBERT.

Le 105<sup>ème</sup> Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles, les 21, 22 et 23 novembre 2023.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 10 000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales et d'aborder des enjeux majeurs comme l'avenir de la décentralisation, la transition écologique, l'accès aux services essentiels de proximité ou encore l'évolution des finances et fiscalité locales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

Suite aux émeutes, fin juin-début juillet, et aux nombreuses agressions d'élus locaux depuis le début de l'année, ce 105<sup>ème</sup> Congrès est intitulé « Communes de France attaquées, République menacée ».

La participation des Maires et des Adjointes présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

L'édition 2023 permettra d'aborder les principaux enjeux auxquels les Maires sont confrontés au quotidien, à savoir la sécurité, les finances locales, les fonds européens, la zéro artificialisation nette (ZAN), l'alimentation, la transition écologique, le numérique, l'éducation, le logement, l'emploi, la fonction publique territoriale, les services publics...

M. le Maire explique qu'il a entendu des bruits courir sur cette participation au Salon des Maires. Il assume pleinement ce choix car cet évènement permet à chaque Adjoint et à lui-même de découvrir de nouvelles idées, de nouvelles perspectives. Ce moment permet de rencontrer d'autres élus et d'échanger avec eux sur leurs expériences réciproques. Chaque Adjoint avait une feuille de route, chacun dans son domaine et l'un des objectifs était également de trouver des nouvelles pistes de financement pour les projets à venir.

Mme Cathy GLUCK ajoute qu'il est utile que les financeurs puissent mettre des visages sur les noms mentionnés dans les dossiers et que cela peut faire la différence certaines fois.

Compte tenu de ces éléments, en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mandater le Maire et ses Adjointes, ainsi que la Directrice Générale des Services, à participer au prochain Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France s'est déroulé à Paris, Porte de Versailles, les 21, 22 et 23 novembre 2023 »,
- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992), à savoir :
  - les frais de transport,
  - les frais d'hébergement,
  - les frais de restauration dans la limite de 17,50 € par repas,
  - les frais de déplacement (taxi, parking, uber, ...).

### **25.2023CM 28. 11-142 Décision modificative**

Ce point est présenté par M. Guy OLLINGER.

M. le Maire explique que le vieillissement des bâtiments publics entraîne une hausse des coûts d'entretien et de maintenance, ce qui explique le chiffre de 30 000 € indiqué dans le tableau. Il cite l'exemple de l'Espace Culturel dont une partie du toit a dû être changé. Cela fait une dépense imprévue de 13 000 € pour un bâtiment qui a à peine dix ans. M. Gaston LECHNER demande si la garantie décennale était encore en vigueur. M. le Maire répond par la négative.

M. le Maire tient à souligner que les droits de mutation sont de 14 000 €, ce qui prouve qu'il y a des transactions immobilières sur la commune et la baisse des frais de personnel à hauteur de 15 000 € malgré la hausse du point d'indice.

M. Stéphane SCHNEIDER s'étonne que les amendes soient reversées à la commune. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une petite partie seulement.

Afin de pouvoir réajuster les crédits sur le budget 2023 en fonction des évolutions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>DM 2</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>49 103,00 €</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	49 103,00 €
611	Contrats de prestations de services	19 103,00 €
615221	Bâtiments publics	30 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	-15 000,00 €
64118	Autres indemnités	-9 000,00 €
64168	Autres emplois aidés	-6 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	15 000,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>49 103,00 €</b>
73	IMPOTS ET TAXES	49 103,00 €

7345	Produits des amendes de police	9 780,00 €
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	14 151,00 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	25 172,00 €

## **26. 2023CM 28.11-143 Participation à la mise en concurrence du centre de gestion pour l'assurance couvrant les risques statutaires**

Ce point est présenté par Mme Flavie LOSSON.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 octobre 2019, a décidé de participer à l'appel d'offres groupé d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Moselle pour les années 2021 à 2024.

A la suite de cette mise en concurrence, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 septembre 2020, a décidé de retenir l'offre de Groupama Grand Est / SIACI Grand Est pour la couverture des risques statutaires de la Commune.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2024, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Moselle propose de relancer un appel d'offre groupé.

M. Stéphane SCHNEIDER demande si un système de bonus/malus est en place. Mme Flavie LOSSON répond par l'affirmative bien qu'il ne soit pas automatique. Elle ajoute qu'il est déjà bien que la collectivité est un assureur.

M. Stéphane SCHNEIDER demande ce qui est fait pour mobiliser le personnel sur ces questions. Mme Flavie LOSSON indique qu'une prévoyance et une mutuelle sont proposées au personnel. Elle explique que le nombre d'arrêt maladie est faible.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la participation de la Commune de Bouzonville au nouvel appel d'offre groupé du Centre de Gestion pour un contrat d'assurance statutaire 2025 à 2028.

## **27. 2023CM 28.11-144 Motion de soutien au régime minier**

Mme Cathy GLUCK sort de la salle et ne prend pas part à la présentation ; au débat et au vote sur ce point.

Ce point est présenté par M. le Maire.

L'intersyndicale minière CGT-CFDT-CFTC-CFE-CGC a sollicité l'ensemble des Maires du bassin houiller lorrain et des alentours proches afin qu'ils adoptent une motion sur la défense et la consolidation du réseau national de santé CAN-Filieris, dont l'avenir est en discussion avec le Ministère de la Santé et des Solidarité.

De nombreux habitants de Bouzonville ont travaillé au cours de leur carrière pour les Houillères du Bassin de Lorraine et sont donc concernés par l'avenir du régime minier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la motion de soutien au régime minier.